

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 78-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs de la formation des masters « Responsabilité des établissements éducatifs » et « conseil et médiation en milieu éducatif » en complément des tarifs de formation continue pour 2014/2015 votés en février 2014.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 20

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Tarifs formation continue 2014-2015
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 août 2014

Document mis en ligne le : 25 août 2014